



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

Prestataire : Estelle DIDIER, formatrice indépendante, gérante de la SARL L'ELAN-COACHING & FORMATION
725 Boulevard Robert Barrier 73100 AIX LES BAINS
Téléphone : 06 28 30 01 78 | Mail : contact@elan-coachingetformation.fr
SIRET : 10606501400016 (RCS CHAMBERY, SARL au capital de 1 000€)
NDA : en cours d'enregistrement

ARTICLE 1 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les prestations de formation professionnelle continue réalisées par la Formatrice pour le compte d'un Client (indépendants, commerçants, entreprises et leurs équipes commerciales).

Toute commande ou signature d'une convention de formation implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV, qui prévalent sur tout autre document du Client.

ARTICLE 2 – OFFRE ET TARIFS

Les prestations de formation (techniques de vente, prospection, relation client) sont réalisées sur-mesure ou selon un programme prédéfini.

Tarifs : Les tarifs sont définis au cas par cas selon la nature de la prestation et font l'objet d'un devis personnalisé gratuit.

Le prix indiqué sur le devis est ferme et définitif pour la durée de validité mentionnée sur celui-ci.

ARTICLE 3 – PROCESSUS D'INSCRIPTION ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription devient définitive à réception de la convention de formation signée par le Client.

- Conditionnement au financement : Dans le cas où le Client sollicite un financement total ou partiel auprès d'un organisme tiers (OPCO, FAF, etc.), la planification définitive des dates de formation est suspendue à l'obtention de l'accord écrit de prise en charge par ledit organisme.
- Délai d'accès : À compter de la réception de cet accord préalable de financement (ou de la signature du contrat si le Client finance lui-même sa prestation), le délai d'accès moyen pour le démarrage de l'action de formation est de 14 jours calendaires, sous réserve de la disponibilité de la Formatrice et des locaux.

ARTICLE 4 – LIEUX DE FORMATION ET ACCESSIBILITÉ

Les formations sont dispensées soit directement dans les locaux du Client (formation intra-entreprise), soit dans un espace mis à disposition par une société partenaire (formation inter ou intra-entreprise).

Locaux mis à disposition : L'espace de formation partenaire est adapté aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Personnes en Situation de Handicap (PSH) : Afin de garantir le bon déroulement de la prestation et la mise en œuvre d'éventuels aménagements pédagogiques ou techniques, le Client s'engage à informer la SARL L'ELAN-COACHING & FORMATION, dès la demande d'inscription et au plus tard 10 jours avant le démarrage, de la présence de tout stagiaire en situation de handicap.

Contact Référente : Estelle DIDIER 06 28 30 01 78 | contact@elan-coachingetformation.fr

ARTICLE 5 – MODALITÉS FINANCIÈRES ET PRISE EN CHARGE

- Règlement par le Client : Sauf accord écrit contraire, le Client effectue l'avance de l'intégralité des frais de formation. Les factures sont émises à l'issue de la prestation (ou selon l'échéancier prévu contractuellement) et payables à réception.
- Financement par un tiers (OPCO, FAF, etc.) : Il appartient exclusivement au Client d'effectuer sa demande de prise en charge en amont de la formation et de transmettre l'accord écrit de financement à la Formatrice pour valider la planification (conformément à l'Article 3).
- Refus de paiement ou défaillance du financeur : Dans l'hypothèse où l'organisme financeur rejetterait la demande de financement a posteriori, ou refuserait de payer tout ou partie de la facture finale en raison d'une erreur, d'un oubli, d'un retard de transmission de documents ou de toute autre défaillance imputable au Client, le Client s'engage à régler directement et immédiatement au Prestataire l'intégralité des sommes restant dues pour la formation réalisée.

ARTICLE 6 – ANNULATION, REPORT ET ABANDON

Toute demande d'annulation ou de report doit être notifiée par écrit (e-mail avec accusé de réception).

Délai de rétractation (Financement individuel) : Pour les clients personnes physiques finançant personnellement leur formation, un délai légal de rétractation s'applique conformément à la réglementation en vigueur.

Annulation par le Client (hors cas de force majeure) : En cas de dédit du Client moins de 15 jours ouvrés avant le début de l'action, des indemnités forfaitaires seront dues au titre de dédommagement :

Annulation entre 15 et 7 jours ouvrés avant le début de la formation : 50 % du montant total de la formation est dû.

Annulation moins de 7 jours ouvrés avant le début de la formation : 100 % du montant total de la formation est dû.

Ces sommes sont dues au titre de clause pénale (indemnité de dédit). Elles ne peuvent être imputées sur le budget de formation professionnelle et feront l'objet d'une facturation distincte.

Abandon en cours de formation / Force majeure : Si le stagiaire est contraint d'interrompre la formation pour un cas de force majeure dûment reconnu et justifié (ex: maladie grave, accident), seules les heures effectivement dispensées seront facturées au prorata temporis. Si l'abandon intervient pour convenance personnelle du Client (hors force majeure), la totalité de la formation reste due.

ARTICLE 7 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ensemble des documents, fiches pédagogiques, supports de cours et outils remis au Client ou aux stagiaires au cours de la formation demeurent la propriété intellectuelle exclusive de la SARL L'ELAN-COACHING & FORMATION. Toute reproduction, modification ou diffusion à des tiers, totale ou partielle, est strictement interdite sans accord écrit préalable.

ARTICLE 8 – PROCESSUS DE RÉCLAMATION

Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue, toute insatisfaction ou réclamation relative à l'organisation, au contenu ou au déroulement de la formation peut être formulée :

Par voie électronique, à l'adresse suivante : contact@elan-coachingetformation.fr

Délai de traitement : La SARL L'ELAN-COACHING & FORMATION s'engage à accuser réception de la réclamation sous un délai maximum de 48 heures ouvrées, et à apporter une réponse écrite (avec proposition d'action corrective si nécessaire) dans un délai de 15 jours calendaires maximum à compter de la réception.

ARTICLE 9 – LITIGES ET DROIT APPLICABLE

Les présentes CGV sont régies par le droit français. En cas de litige ou de contestation, les parties s'engagent à rechercher prioritairement une solution amiable. À défaut d'accord, le Tribunal de CHAMBERY sera seul compétent.